

Compte-rendu du conseil municipal du 29 août 2017 – 20h30

Etaient présents : Monique Doladille, Jacques Borelly, Marie-José Roux, Sylvie Devès, Jean Pellet, Nadine Gaillard, Damien Lentier, Alain Camus, Michèle Padovani.

Absents : Sylvain Hiel.

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 juillet est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande aux membres du conseil de rajouter deux délibérations : une demande de subvention pour le CRR (Centre de Rééducation Respiratoire)

Une DM (décision modificative) demandée par le percepteur. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

1^{ère} délibération - le percepteur demande une décision modificative du budget pour l'amortissement des subventions attribuées en 2011 et 2014. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

2^{ème} délibération. Sandrine Bonnaud, ATSEM, passe agent principal 1^{ère} classe à partir du 1^{er} septembre. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

3^{ème} délibération – Signature d'une convention entre le SISPEC et la commune pour la facturation de l'assainissement collectif. Il sera facturé 1.67€ /facture à la commune. Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, madame le Maire, à signer cette convention.

4^{ème} délibération – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes.

- Nouvelle compétence : le GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Plus une compétence optionnelle : - protection et mise en valeur de l'environnement, gestion équilibrée et durable de la ressource en eau/SAGE (Schéma d'Aménagement et Gestion des eaux).

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

- Le choix des travaux de voirie est encore en attente de réponses.

5^{ème} délibération : vente du terrain communal (B 346 – 2370 m²) de Sente Nove pour l'épandage de l'assainissement par lagunage pour des habitants de Sente Nove groupés en association.. Cette vente devra se faire avec un droit de passage pour la commune pour rejoindre la parcelle B 345 et les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Prix de vente : 0,40cts/m².

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

6^{ème} délibération : Une demande de subvention a été faite par le CRR pour la journée du souffle du 30 septembre. A l'unanimité, le conseil décide d'attribuer la somme de 500 €.

Questions diverses :

Suite à la suppression du contrat aidé de Madame Zoé Rodeler, un nombre inférieur d'heures est maintenu pour assurer la garderie, le temps périscolaire et ménage. Le coût est réparti entre les 3 communes (Gravières, Les Salelles et Malarce).

La séance est levée à 22h30.